

Comment faire une demande d'affectation en collège de secteur

Aller sur: [Formulaire de demande d'affectation en collège de secteur](#)

et vous serez sur «Commencer la démarche»:

1/ Vous devez avoir un compte « démarches-simplifiées* », sinon le créer : munissez-vous de votre adresse mail.

2/ Préparez vos justificatifs numérisés (format PDF).

- Justificatif d'identité du responsable légal qui fait la demande.
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois au nom du responsable légal.
- Si vous êtes hébergé temporairement, en plus du justificatif de domicile de l'hébergeur, celui-ci devra établir une déclaration sur l'honneur attestant qu'il héberge le responsable légal et l'enfant pour lequel la demande est effectuée.
- Certificat de scolarité ou de fin de scolarité, décision de passage en classe supérieure, ou dernier bulletin de notes.

3/ Renseignez les rubriques du formulaire et joignez les pièces demandées.

Pour connaître votre collège de secteur, aller sur le lien suivant :

https://data.occitanie.education.gouv.fr/pages/carte_scolaire_des_colleges_publics_occitanie/

4/Après avoir vérifié votre saisie, déposez le dossier. Vous recevrez aussitôt un mail accusant réception de votre demande.

5/ Dès que le dossier passera en instruction, vous en serez averti par mail. Consultez régulièrement vos mails et votre dossier, afin de vérifier si des messages vous sont adressés.

6/ A l'issue de la période d'instruction, vous recevrez soit un mail d'acceptation, soit un mail de classement sans suite, soit un mail de refus.

Si votre demande est acceptée, vous pourrez effectuer l'inscription dans le collège désigné en y présentant le mail d'acceptation.

Dans les deux autres cas, la décision sera motivée.

7/ A tout moment de la procédure, vous pourrez consulter l'avancement du dossier et demander des précisions à l'agent instructeur. Il est donc inutile de contacter le service par téléphone. Les réponses seront apportées sous 3 jours ouvrables.

Une demande d'affectation pourra également être effectuée par courrier postal, avec un délai de traitement qui pourra s'élever à 15 jours.

Vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le directeur académique
DSDEN de l'Aude
DOSPE
67, Rue Antoine Marty
CS40084
11000 CARCASSONNE

Ecrire un courrier expliquant votre demande. Noter dans votre courrier, votre numéro de téléphone et votre adresse mail. Fournir les mêmes pièces justificatives que pour la procédure démarche simplifiée. Vous référer au paragraphe **2/** ci-dessus.

Chaque collège public est sectorisé, c'est l'adresse du responsable légal qui détermine le collège de secteur. Pour consulter la sectorisation scolaire, vous référer au paragraphe **3/** ci-dessus.

La demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date d'inscription souhaitée (durant les jours ouvrables et sans compter les week-ends et les vacances scolaires).

Après instruction de votre demande, vous recevrez une notification d'affectation à présenter au collège désigné pour procéder à l'inscription de votre enfant.